

## **• Comité Technique du 14 mai 2019**

- **Réorganisation territoriale et évolution de la chaîne de commandement**

Il s'agit d'un redécoupage du groupement Centre en 3 groupements avec une révision complète de la chaîne de commandement. Cette restructuration sera mise en place sur une période de 3 à 5 ans. Dans un 1<sup>er</sup> temps, à effectif constant, en mettant en place une réaffectation des officiers. En fonction des besoins, des postes pour les PATS (y compris en catégorie intermédiaire) seront ouverts en redéploiement et en création. Le dossier présenté en comité technique a concerné le cadre global, dont les détails seront envisagés au fur et à mesure. La CFDT sera attentive à ces détails...

La CFDT a, dans le cadre de la consultation de chaque organisation syndicale, élaboré un questionnaire consultable sur [www.cfdt-sdis33.fr](http://www.cfdt-sdis33.fr) accompagné du compte rendu de la dernière réunion du groupe de travail. **Vote favorable à l'unanimité**

- **Protection sociale complémentaire – convention de participation pour le risque « Prévoyance »**

Suite à un audit, le contrat sera revu en prenant en compte les préconisations (suppression de la base 1 de la garantie rente conjoint - rente d'éducation). **Vote favorable à l'unanimité**

- **Réactualisation du règlement Formation – Formation à distance**

Il s'agit de la mise en place de la FOAD dans une fiche intégrée au recueil du temps de travail. **Vote CFDT : favorable**

- **Réactualisation du recueil de procédure et de règles de gestion du temps de travail : mise en conformité avec les textes des fiches 1, 7, 25 et 42. Vote favorable à l'unanimité**

- **Expérimentation de caméras mobiles**

Le dossier a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL et une présentation au dernier CHSCT. Le décret est en cours d'élaboration. Le SDIS de la Gironde est intégré dans l'expérimentation : CIS du BOB, Lesparre, Lacanau et un autre CIS. Ce dossier sera revu en comité technique, donnant l'occasion à la CFDT de réitérer ses demandes (conditions de mise en place, possibilité de refus des agents, utilisation des données, etc...). **Vote favorable à l'unanimité**

### **Pour information :**

- **Audit externe au GIT :** des approximations, des conclusions très vagues enfonçant des portes ouvertes pour un coût de prestation de 80 000 €...
- **Optimisation de la ressource SPV au profit du CTA-CODIS :** ouverture à tous les double-statut de prendre des gardes SPV au CTA-CODIS. Si ce point semble satisfaire une organisation syndicale, la CFDT considère cette « optimisation » comme une vision à court terme, non pérenne au regard de l'accroissement du nombre d'appels.

**Questions écrite CFDT :** demande de prise en compte du temps effectué par les agents en astreinte de spécialités, lorsque l'intervention pour laquelle ils ont été déclenchés est annulée en cours de route.

**Réponse de la direction :** un rappel sera fait au GOP afin que les situations des agents concernés soient réglées, et ce avec du bon sens.

**Il est cependant regrettable de constater qu'une organisation syndicale adopte devant les représentants de l'administration, sous couvert d'être majoritaire au SDIS, une attitude contraire à l'intérêt collectif.**